

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 824

Artikel: Genève : pays de cocagne?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022929>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Du bon usage

Eh bien voilà: j'aurai souffert mille morts pour tenter d'apprendre les règles d'accord du participe passé employé avec avoir (règle générale: on accorde avec le complément direct, s'il est placé avant le verbe — *les fleurs que j'ai cueillies*) — bien en vain. Pendant huit ans, j'aurai tourmenté de malheureux collégiens pour les leur faire entrer dans la tête — sans résultat notable; pendant vingt-neuf ans, j'aurai pourchassé les fautes d'accord dans les dissertations et les explications de textes de mes gymnasiens — en pure perte, ou peu s'en faut...

Or aujourd'hui, je lis dans *Le Bon Usage* de Grévisse (11^e édition, 1980):

«Observons (...) que la règle d'accord du participe passé conjugué avec *avoir* est artificielle. Comme le fait remarquer Brunot (...), la vraie règle eût dû être de laisser le participe invariable ou de l'accorder avec le sujet du verbe.»

Et de constater depuis un siècle et plus «une pente instinctive vers l'invariabilité du participe».

Et de citer:

Diderot: «Je l'ai *fait*, cette besogne.»

Flaubert: «Toutes les injures que l'on s'est *dit*.»

Proust: «As-tu vu la tête qu'il a *fait*?»

Duhamel: «Quelle idée a *eu* le patron?»

Mauriac: «C'est une des rares paroles raisonnables que j'aurai *entendu*.»

Et La Varende, et Gracq, et Gascar, et Druon, et Curtis, et Claude Roy, et Montherlant, etc.!

Si le français rénové devait nous délivrer de semblables plaisanteries, et de quelques autres de même farine, alors qu'il vive!

Une fois de plus — catastrophe — je me suis complètement trompé, et ce faisant, j'ai gravement nui à l'image de marque des millionnaires genevois d'une part; à celle du système fiscal genevois d'autre part, qui est paraît-il on ne peut plus «social».

Deux amis me font en effet remarquer que la

somme de douze millions d'impôts mentionnée par le *Journal de Genève* (voir DP 820) ne concerne que l'impôt sur la *fortune*... Or, ces infortunés paient en outre un impôt sur le *revenu* de leur fortune. Ils paient donc deux fois. On peut même imaginer le cas d'un misérable dont la fortune consisterait en toiles de maîtres (un ou deux Picasso, un seul Renoir, et ça y est: vous voilà millionnaire), qui ne lui rapporteraient rien (sinon une plus-value fort aléatoire), et sur lesquelles il devrait tout de même payer — obligé de vendre peu à peu sa collection!

Ça m'a pris là!

Je pourrais plaider les circonstances atténuantes et dire que j'ai été induit en erreur par le *Journal de Genève* lui-même, lequel ne parlait que de l'impôt sur la fortune et laissait ignorer que... Je préfère m'abstenir et tenter de réparer le mal:

Quand j'étais enfant, mes parents envoyaient régulièrement quelque argent à *L'Œuvre pour les Petits* — quelle discrimination! Je propose de fonder sans attendre une *Œuvre pour les Gros*!

J. C. Renseignements: 022/71 30 25 ou 34 43 86.

Genève: pays de cocagne?

Les «Jardins de Cocagne», c'est une coopérative maraîchère genevoise qui, depuis huit ans, produit des légumes biologiques pour 200 familles. Chaque semaine les coopérateurs reçoivent un choix de légumes de saison. Ils s'engagent à accomplir chaque année trois demi-journées de travail sur le terrain.

Mais ce terrain a été vendu et la coopérative doit partir à l'automne. Une parcelle de 4 hectares a été trouvée, mais les moyens des coopérateurs et l'emprunt bancaire ne couvrent pas la totalité du prix (450 000 francs). D'où l'appel à des souscripteurs extérieurs pour des parts de 500 francs sans intérêts mais indexées au prix du blé, remboursables dès fin 1988 et transmissibles. L'occasion de soutenir une expérience originale qui crée un lien direct entre les producteurs et le consommateur.

JOURNALISME ÉCONOMIQUE

Agenda mal tenu

Les experts en relations publiques et autres chargés de presse des entreprises auraient intérêt à se concerter avant d'arrêter le calendrier de leurs conférences de presse. A défaut, les collisions de dates apparaissent inévitables, qui réduisent d'autant l'écho donné par la presse à chacune des manifestations.

Exemples de belle coordination: le 6 mai dernier, les journalistes auraient dû choisir entre la conférence de presse annuelle de la Société générale de surveillance et la Financière de presse, si cette dernière n'avait retardé in extremis sa manifestation. Le 26 mai, Henniez

SA invitait dans ses usines, l'Institut suisse de la congélation à Lausanne et la Villars Holding à Fribourg. Avec un bel ensemble, deux des plus grandes entreprises vaudoises, Hermes Precisa et Bobst SA convoquaient la presse le matin du 4 juin, à Yverdon et Lausanne respectivement, sans penser ni l'une ni l'autre que les mêmes journalistes économiques étaient invités à l'inauguration de la Bourse de Genève, le même jour en fin d'après-midi.

La société qui aura le courage d'organiser une journée de presse ou une visite d'entreprise en juillet-août sera doublement récompensée par la présence de journalistes plus disponibles et par des colonnes moins chichement mesurées, pour les comptes rendus, qu'en période «ouvrable».

Y. J.